



CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1. Sauf stipulation contraire et expresse constatée par écrit, les présentes conditions générales sont de stricte application pour régler l'ensemble des rapports entre l'Entreprise et le Client. Elles annulent et remplacent toutes autres conditions générales et priment les conditions générales du Client, même si celles-ci spécifient qu'elles sont seules valables.

1.2. La personne physique ou morale qui passe commande même verbalement et a fortiori le signataire d'un Bon de commande ou d'un Devis est considéré comme le Client et est responsable du paiement de la facture.

1.3. La signature d'un Bon de commande ou d'un Devis emporte l'agrément des présentes conditions générales sans restriction ni réserve, sauf stipulation expresse contraire.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

Pour l'application des présentes conditions générales, les termes suivants sont définis comme suit :

- « Client » : toute personne physique et/ou morale qui réserve et/ou commande des services et/ou des biens auprès de l'Entreprise ;
- « Bon à tirer » : projet transmis au Client pour accord préalablement à toute impression ;
- « Bon de commande » : document au terme duquel le Client s'engage à payer le montant y spécifié dès réception de la facture correspondante de la part de l'Entreprise ;
- « Commande » : commande de biens et/ou services par le Client à l'Entreprise ;
- « Devis » : document par lequel l'Entreprise propose au Client un prix pour les services sollicités par ce dernier. Un devis signé par le Client vaut Bon de commande.
- « Entreprise » : la Société Privée à Responsabilité Lignes Grafic Design, dont le siège social est établi à 4630 Ayeneux-Soumagne, rue de Theux, 7, inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise BE 0704 716 678.
- « Maquette » : la représentation fidèle des pages importantes du site internet proposé par l'Entreprise
- « Offre » : document émanant de l'Entreprise et envoyé au Client en vue de passer une commande reprenant les prestations proposées par l'Entreprise ;
- « Prestations » : ensemble de biens et services fournis par l'Entreprise ;

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le Client a le choix entre 4 types de prestations, à savoir :

- « **Com** » : détermination des besoins du Client, des objectifs à atteindre, définition de la cible, utilisation des bons supports, stratégie de communication ;
- « **Crea +** » : prestations de graphisme à la carte ;
- « **Creabox** » : prestations réparties en différents pack afin de fournir au Client un service global ;

Plus particulièrement, 8 packs différents sont proposés par l'Entreprise au Client dans le cadre de la « Creabox », soit le pack « smart », « start », « up », « show », « event », « web », « view » et « tempo ». Le Client peut cumuler les packs en fonction de ses besoins.

Les modalités de chaque pack ainsi que les prestations de l'Entreprise sont décrites de manière précise au sein du Bon de commande et/ou du Devis remis au Client et signé par celui-ci.

En cas de dépassement des prestations prévues dans le cadre du/des pack(s) choisi(s) par le Client, le pack Tempo, consistant en une facturation à l'heure, est automatiquement applicable.

- « **Print** : matérialisation des prestations intellectuelles réalisées dans le cadre des différents packs.

En effet, les packs proposés (Creabox) par l'Entreprise ont uniquement pour objet des prestations intellectuelles. Pour ce qui concerne la réalisation des supports, totems, et autres documents, un appel à sous-traitance peut être effectué par l'Entreprise, moyennant Devis. Cette intervention engendrera des coûts supplémentaires.

ARTICLE 4 : ETUDES ET PROJETS

Les études et projets non suivis de l'agrément du Client dans un délai d'un mois à dater de leur envoi, seront facturés de plein droit au Client selon un tarif horaire augmenté des frais occasionnés. Par frais occasionnés, il y a lieu d'entendre notamment les déplacements, les frais administratifs, les frais de production ainsi que les frais fixes.

Ces études et projets restent en tout état de cause la propriété de l'Entreprise et ne pourront être dévoilés au public qu'avec l'accord de l'Entreprise et moyennant l'acquiescement des droits y afférents.

ARTICLE 5 : MODALITES DE COMMANDE

5.1. Les Offres ou Devis de l'Entreprise sont établis sans engagement aucun dans son chef. Ces documents ne lient l'Entreprise qu'à partir du moment où elles ont été expressément acceptées par le Client et qu'après une confirmation écrite, adressée par voie postale ou électronique, de la Commande du Client à l'Entreprise, pour autant que le Client n'apporte aucune modification aux éléments qui ont servi à l'établissement du prix.

5.2. Sauf stipulation contraire, les Offres ou Devis de l'Entreprise ne sont, en tout état de cause, valables que pendant un délai de 30 jours à compter de leur envoi. Passé ce délai, le Client devra solliciter l'établissement d'une nouvelle Offre par l'Entreprise.

5.3. En l'absence de tout document contractuel, il est expressément convenu entre le Client et l'Entreprise que les emails échangés entre les parties peuvent servir à l'établissement d'une relation commerciale et de ce fait constituer une preuve régulière de l'existence d'une Commande/Offre et de son acceptation.

5.4. Un acompte de 30 % minimum pourra être exigé par l'Entreprise lors de la Commande, le solde étant payable selon les modalités précisées à l'article 10.

5.5. Tous les documents graphiques fournis par le Client doivent l'être de la manière suivante :

- Pour les logos : sur un fichier informatisé vectoriel de type « .ai » ou « .eps » ;
- Pour les photos : sur un fichier informatisé HD 300dpi
- Pour les textes : sur un fichier Word
- Pour les vidéos : sur un fichier HD

A défaut, l'Entreprise sera contrainte de recréer les documents sous le format utilisable. Cette prestation fera l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 6 : LES DELAIS

6.1. Les délais de livraison et d'exécution ne sont donnés qu'à titre purement indicatif. Dès lors, le dépassement d'un délai fixé ne peut en aucun cas être invoqué pour refuser le paiement de la facture ou obtenir une réduction de prix ou un allongement du délai de paiement et ne peut donner lieu à aucune indemnité quelconque.

6.2. Les délais de livraison ou d'exécution des prestations ne commencent à courir qu'à partir du moment où l'Entreprise dispose de toutes les informations nécessaires pour réaliser les prestations. Toutefois, à défaut de fournir à l'Entreprise toutes les informations nécessaires dans un délai de 3 mois à dater de la Commande, la prestation est considérée comme clôturée. Dans ce cas, une facture est établie au stade de l'exécution de la Commande.

ARTICLE 7 : MODALITES DE DELIVRANCE

Sauf stipulations contraires et expresses constatées par écrit, les documents de travail, les bons à tirer et les Maquettes sont livrés au Client en main propre sur papier lors d'une réunion de travail ou adressés par courriel.

ARTICLE 8 : TRANSFERT DE PROPRIETE

Les travaux réalisés par l'Entreprise restent la propriété de celle-ci jusqu'au paiement intégral de la facture en principal, intérêts et frais éventuels compris.

ARTICLE 9 : LE PRIX

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HTVA.

Les prix indiqués dans l'Offre restent valables 30 jours. Passé ce délai, l'Entreprise se réserve le droit de modifier les prix.

Les corrections demandées par le Client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le Bon de commande et / ou le Devis signé doivent être réalisées par l'Entreprise.

Les Prestations/corrections supplémentaires demandées après signature du Bon de commande ou du Devis, ainsi que les remaniements ou suppressions ultérieures font l'objet d'un supplément de prix, selon un tarif horaire et augmenté des frais occasionnés, les prix unitaires restant inchangés.

Lorsque les Prestations de services réalisées sont transmises sous la forme de fichiers par internet, le prix facturé tient compte de l'acheminement par connexion internet. D'autres modes de messagerie peuvent être envisagés, les coûts restant à la charge exclusive du Client.

En cas de paiement par virement ou mandat international, les frais de port et de change supportés par l'Entreprise sont à la charge du Client.

ARTICLE 10 : FACTURATION ET PAIEMENT

10.1. Les factures de l'Entreprise sont considérées comme acceptées irrévocablement à défaut de protestation par lettre recommandée à la Poste dans les 8 jours de leur date d'émission.

10.2. Elles sont payables dans les 15 jours à dater de l'émission de la facture sur le numéro de compte y renseigné.

10.3. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance fait courir de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt au taux de 12 % l'an à partir de la date d'échéance de la facture.

10.4. Simultanément, le montant de la facture sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, majoré de 15 % avec un minimum de 75,00 €, à titre d'indemnité conventionnelle forfaitaire et non réductible, sans que puisse faire obstacle à cette disposition, l'application éventuelle de l'article 1244 du Code civil.

ARTICLE 11 : UTILISATION DES CREATIONS ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1. Sauf avis contraire spécifié par écrit avant le transfert de propriété, le Client autorise expressément et irrévocablement l'Entreprise à utiliser gracieusement ses créations et, le cas échéant, à les diffuser. Cette utilisation se limitera à la promotion des Prestations et des compétences de l'Entreprise et ne pourra donc donner lieu à aucune contrepartie.

11.2. Le Client déclare être propriétaire de tous les éléments et données sous quelque forme que ce soit (graphiques, textes, photos, vidéos, ...) qu'il fournit à l'Entreprise pour l'accomplissement des Prestations. Il en assume seul la responsabilité et garantit l'Entreprise de tout recours, de quelque nature que ce soit, pour l'utilisation de ces éléments.

Le Client déclare avoir acquis les droits de reproduction des médias qu'il donne à reproduire à l'Entreprise, laquelle exécute ses Prestations sous la seule responsabilité du Client. Tous les éléments et données sous quelque forme que ce soit publiés dans le site du Client sont présumés être la propriété du Client.

Dans la mesure où les dits éléments et données ne sont pas, en tout ou en partie, la propriété exclusive du Client, celui-ci garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation ou à la modification de ces éléments et données.

11.3. Le Client se voit céder un droit de reproduction illimité sur les créations de l'Entreprise réalisées pour son compte, lesquelles deviennent en effet la propriété exclusive de celle-ci, tant matérielle qu'intellectuelle.

ARTICLE 12 : NOM DE DOMAINE

L'Entreprise n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, le Client déclare avoir tenu compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le Client reste seul propriétaire du nom de domaine et reconnaît l'utiliser en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers. Le Client s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité l'Entreprise contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, découlant de l'enregistrement du nom de domaine.

ARTICLE 13 : SITE WEB – EXECUTION INSTANTANEE

Sauf stipulation expresse et contraire constatée par écrit, la mise en ligne du site est effectuée par l'Entreprise. Concernant l'hébergement du site, le Client a le choix, soit il décide de s'en charger lui-même et dégage l'Entreprise de toute responsabilité ce concernant, soit il demande à cette dernière de faire appel à un sous-traitant à cette fin. Dans ce cas, le service fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

En tout état de cause, l'Entreprise ne peut être tenue responsable des éventuels dysfonctionnements et problèmes techniques liés à ce service.

En effet, l'Entreprise crée et livre le site Web au Client sans pour autant avoir vocation à en assurer le maintien.

Plus particulièrement, l'Entreprise n'est, en aucun cas, responsable des éventuels dommages directs ou indirects encourus par le Client ou un utilisateur quelconque, dont notamment et expressément les pertes d'exploitation, les pertes de données, ou autres dommages quelconques qui seraient causés par le mauvais fonctionnement de l'hébergement du site Client. En particulier, la responsabilité de l'Entreprise ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet.

L'Entreprise n'est pas non plus responsable des conséquences et en particulier des dommages, quels qu'ils soient, pouvant résulter du fait que la sécurité, la confidentialité et/ou l'intégrité des données et des transactions qui auraient été compromises, suite à la violation du système de sécurisation. Dans cette hypothèse, le Client sera seul responsable, vis-à-vis des tiers, des risques liés à l'utilisation et à l'accès à son site Web.

De même, le Prestataire ne peut être tenu responsable des conséquences préjudiciables et des dommages qui découleraient de :

- toute modification et/ou adjonction au contenu du site du fait des tiers et/ou du Client, en ce compris du fait de hackers;
- toute utilisation que des tiers feraient des informations et données mises à disposition sur le site web;

Sur ce point, le Client reconnaît qu'il est d'ailleurs techniquement impossible de fournir un service sans défaut et interruption étant donné qu'aucune garantie de continuité du service ne peut être donnée, notamment durant les périodes de maintenance, de réparations, de reconfigurations, de mises à jour des logiciels, de bugs et autres actes techniques.

ARTICLE 14 : RESILIATION

La résiliation totale ou partielle du contrat par le Client impliquera la déduction au profit de l'Entreprise, à titre de dédommagement forfaitaire et irréductible, d'une somme correspondant à 30 % du prix du marché.

Par ailleurs, dans ce cas, le Client sera tenu envers l'Entreprise de l'ensemble des frais déjà exposés par celle-ci.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

L'Entreprise s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle concernant les Prestations réalisées dans le cadre de la mission lui confiée par le Client.

Les informations collectées par l'Entreprise dans le cadre de ses relations commerciales avec le Client sont destinées exclusivement à usage interne et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE

16.1. Tous les cas de force majeure dégagent l'Entreprise et le Client de leurs obligations.

16.2. Lors de chaque Commande, le Client reçoit pour approbation un Bon à tirer/une Maquette qui constitue l'ensemble des obligations de l'Entreprise. L'exécution se fait conformément à ce Bon à tirer/ cette Maquette, signé par le Client, en tenant compte des demandes de correction clairement indiquées sur celle-ci. Ce Bon à tirer/cette Maquette validé par le Client dégage irrévocablement l'Entreprise de toute responsabilité si le travail a été exécuté conformément à ce bon/ Maquette. Il en sera de même si aucune suite n'est réservée par

le Client à cet envoi dans le délai lui imparti et que, pour des raisons techniques ou de respect de délai, l'Entreprise doit poursuivre la production.

16.3. L'Entreprise a une obligation de moyen et non de résultat. Notamment, relativement aux Prestations de graphisme, la conformité exacte des teintes à reproduire et la fixité parfaite des encres ne sont pas garanties, une latitude correspondant à la nature du travail devant être admise.

16.4. Le cas échéant, la responsabilité de l'Entreprise se limite au remboursement de la partie non conforme à la Commande à l'exclusion de tout autre complément d'indemnisation.

16.5. La responsabilité de l'Entreprise, telle que prévue aux alinéas précédents ne pourra être mise en oeuvre à défaut de protestation du Client par lettre recommandée à la Poste dans les 8 jours de la livraison ou de la levée des marchandises au siège de l'Entreprise.

16.6. L'Entreprise ne pourra être tenue pour responsable de violations des dispositions applicables en droit belge en matière de propriété intellectuelle, aux règlements nationaux et conventions internationales en vigueur, pour tous travaux, modifications, créations effectuées à partir d'éléments tels que les textes, logos, graphismes et les images et photos fournies par le Client et dont celui-ci n'aurait pas la propriété exclusive. De même, toutes les informations contenues sur l'une des Prestations fournies par l'Entreprise relève de la seule responsabilité du Client.

Quant à ce point, le Client déclare être propriétaire de tous les éléments fournis à l'Entreprise pour l'accomplissement des Prestations, il en assume seul la responsabilité et garanti l'Entreprise de tout recours de quelque nature que ce soit pour l'utilisation de ces éléments. En cas de litige sur l'utilisation de ces éléments, le Client prendra fait et cause pour l'Entreprise dans le cadre de la procédure. Par ailleurs, le Client est censé avoir acquis les droits de reproduction des médias qu'il donne à reproduire à l'Entreprise, laquelle exécute ses Prestations sous la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 17 : DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

La Justice de Paix de Canton du siège de l'Entreprise et les Cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire dudit siège, sont seuls compétents pour connaître de toute contestation relative à une Commande, à une facture ou aux Prestations et fournitures qui en font l'objet.

WWW.LIGNESGRAFIC.BE

Parc Industriel des Hauts-Sarts - Rue d'Abhooz 6 - 4040 HERSTAL
T. 04 248 00 59 F. 04 343 18 59 info@lignesgrafic.be